
ALISSA COOPER:

Bonjour à tous. Bienvenue à ce premier webinaire sur une proposition de la transition sur le rôle de l'IANA. Je m'appelle Alissa Cooper, je suis une des présidentes du Groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Et avec moi, il y aura un des vice-présidents, donc Patrik Fälström ainsi que d'autres membres de l'ICG qui seront là pour répondre à vos questions.

Le webinaire est enregistré et les séances de chat sont archivées. Donc, nous vous demandons de garder ceci à l'esprit. Nous avons l'interprétation dans les six langues des Nations unies ainsi qu'en portugais. Et nous avons également un lien dans la salle Adobe Connect avec des informations sur la session. Donc, nous vous invitons à suivre dans les autres langues par le biais de ce lien.

Nous allons commencer par 45 minutes de présentations qui seront suivies par 45 minutes des Q & R. Nous vous demandons de garder vos questions pour la partie Q & R, donc la deuxième partie de notre appel.

Votre micro sera mis sur silencieux pendant la présentation. Lorsque nous passerons à la partie Q & R, nous accepterons les questions par audio ou alors par chat. Les consignes sont contenues dans le [pot] d'informations, dans la fenêtre Adobe, et donc nous y passerons – nous en parlerons quand nous passerons à la séance Q & R. Donc, ceci étant, je crois que nous pouvons commencer.

Alors, si nous regardons notre ordre du jour pour aujourd'hui, nous allons en fait passer en revue IANA et la transition du rôle de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

supervision des fonctions IANA. Nous savons bien que tout le monde n'a pas suivi tous les détails de cette transition et que tout le monde n'est pas nécessairement au courant de ce que fait l'IANA et des institutions qui l'entourent. Nous en reparlerons.

Ensuite, nous passerons à la proposition de transition et je passerai donc la parole à Patrik qui parlera des différentes composantes de cette proposition. Et ensuite, nous parlerons des questions qui ont été établies par l'ICG pour la période de consultations publiques, nous parlerons du comment pour soumettre les commentaires et ensuite, nous aurons la partie Q & R.

Alors, pour commencer par le commencement, nous nous sommes dit qu'il serait important de définir une base par rapport aux fonctions IANA, à savoir l'IANA, que fait-elle?

Donc, si vous pensez au fonctionnement de l'Internet, en fait les fonctions techniques de l'Internet s'appuient sur des bases de données, plutôt ce que l'on appelle dans les termes IANA et ICANN, des registres de numéros uniques et de noms uniques que tous les ordinateurs utilisent pour communiquer entre eux sur l'Internet. Donc, lorsqu'un ordinateur se connecte sur l'Internet pour naviguer sur le Web, le serveur utilise ces noms, ces numéros pour communiquer avec d'autres ordinateurs qui sont également connectés.

Il y a trois catégories principales de registres. Premièrement, les noms de domaine. Donc, les noms. Ensuite, il y a les nombres. Et ensuite, il y a les paramètres de protocoles. Et nous allons parler de chacun d'eux, chacune de ces catégories dans davantage de détails afin que vous puissiez parler – afin que vous puissiez comprendre les fonctions de

l'Internet. Donc, ce qui est bien important de comprendre, c'est que l'administration des différentes catégories de registres, c'est en fait – ou l'administration de ces registres, c'est en fait la fonction de l'IANA justement. Et c'est en fait un ensemble de fonctions cléricales, administratives à la base pour l'administration de ces registres. La définition des politiques par rapport à ce qui rentre dans ces registres sort des fonctions de l'IANA ne fait pas partie de ce qui est englobé dans les fonctions de l'IANA en elle-même.

Donc, si nous prenons en considération l'aperçu un petit peu plus général de l'IANA et de son rôle par rapport à d'autres entités dans l'écosystème. En fait, il faut revenir un petit peu en arrière dans le temps. Donc, on revient en 1998 où l'ICANN, donc la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros, a été créé pour entretenir les registres dans le cadre d'un contrat avec le gouvernement américain. Donc, en fait, l'ICANN a un département intérimaire qui s'appelle l'IANA. Et ce qui est en fait l'agence – donc, en fait, l'Agence nationale de télécommunications et de l'information des États-Unis a – donc, la NTIA — a ce contrat avec l'ICANN. Et donc, ce contrat supervise – permet à la NTIA de superviser l'ICANN. Le rôle de la NTIA est un rôle de supervision. Ce n'est pas un rôle opérationnel. Ce n'est pas un rôle qui permet d'initier des changements dans les registres de l'Internet en eux-mêmes, c'est principalement un rôle de surveillance ou de supervision. Donc, c'est en bref de ceci qu'on parle lorsqu'on parle de la supervision pendant la présentation.

Au jour d'aujourd'hui ou pratiquement aujourd'hui, c'est-à-dire en mars 2014, la NTIA a annoncé la transition de son rôle qui devait donc être remis à la communauté. Et donc, la NTIA a demandé à l'ICANN

d'organiser un processus pour développer une proposition de transition. Lors de cette annonce, la NTIA a défini un certain nombre de critères ou d'ententes qui devaient être respectées dans le cadre de cette proposition de transition. Et donc, ces critères étaient les suivants. Déjà, de soutenir et d'améliorer le modèle multipartite; de maintenir la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine de l'Internet, le DNS; de répondre aux attentes des clients et des partenaires internationaux des services de l'IANA et d'entretenir le caractère ou la nature ouverte de l'Internet. Par ailleurs, la NTIA a défini que cette proposition devait être soutenue par la communauté plus large et qu'elle ne devrait pas remplacer le rôle de la NTIA par une organisation – une solution gouvernementale ou intergouvernementale. Donc, depuis mars 2014, le travail qui a été investi dans cette transition a été orienté vers la création d'une proposition qui corresponde à ces critères.

Donc, si on regarde un petit peu plus dans les détails l'emploi du temps, cela nous permet de comprendre un petit peu à quoi correspond la proposition de c que nous avons aujourd'hui. Donc, nous avons une annonce de la NTIA en mars 2014. Ensuite, il y a eu consultations lancées par l'ICANN avec la formation de l'ICG, qui a été formé en juillet de l'année dernière. L'ICG est composé de 30 membres et de deux liaisons qui représentent, en fait, une large gamme de parties prenantes. Et ces parties prenantes incluent des gens de la communauté opérationnelle, c'est-à-dire la communauté qui existe autour des différentes catégories des registres IANA. Donc, il y a la Communauté des noms, la Communauté des nombres, la Communauté des paramètres de protocoles. Et l'ICG inclut également des membres

de diverses parties prenantes, donc les entreprises, les gouvernements, etc.

En septembre 2014, l'ICG a émis un appel à proposition qui a été remis à la communauté. Et donc, on a demandé à la communauté opérationnelle de mettre au point une proposition de transition pour l'ensemble des registres. Et donc, depuis lors, nous avons reçu les propositions des différentes communautés opérationnelles et l'ICG a donc combiné ces propositions pour créer une proposition commune qui est maintenant disponible pour consultations publiques.

Donc, la période de consultations publiques a été ouverte vendredi dernier, donc le 31 juillet. C'est en fait l'étape suivante de ce qui caractérise la fin d'un processus assez long, donc le développement de cette proposition combinée. Chaque composante de chaque communauté a déjà été soumise à beaucoup d'études, d'études pour certaines publiques, avec diverses périodes de consultations publiques, des centaines et des centaines de commentaires et donc, l'appel à consultation publique qui a été demandé par l'ICG la semaine dernière se focalise sur la manière dont ces différentes composantes fonctionnent ensemble. Et est-ce que – la deuxième question, c'est de savoir si cela correspond aux critères de la NTIA. Donc, ce n'est pas une question de détails des différentes propositions, on ne se concentre pas là-dessus, mais plutôt sur l'ensemble.

Donc, les suggestions en tant qu'ICG que nous avons reçues dans le cadre de cette période de consultations publiques ont trait – et qui ont trait aux propositions diverses seront remises aux différentes communautés. Les questions qui ont déjà été discutées dans ces communautés, nous

n'allons pas y revenir. En fait, ce que nous prenons en considération maintenant, c'est vraiment la proposition dans son ensemble. Et nous regarderons sur les questions qui sont prises en considération actuellement par l'ICG à la fin de la présentation.

Je vais maintenant passer la parole à Patrik Fälström qui va parler de la partie des noms de la proposition.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci beaucoup, Alissa.

J'espère que tout le monde m'entend.

ALISSA COOPER : Vous pouvez y aller, Patrik.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci beaucoup. Donc, si on commence par prendre en considération la proposition sur les noms, si on regarde un petit peu ce qu'elle contient, il faut en fait considérer l'espace des noms en lui-même, l'espace des noms de domaine tels qu'il existe. Nous avons l'espace des noms de domaine et en haut, nous avons fait la racine. En dessous de la racine, nous avons les domaines de premier niveau et en dessous de ces noms de domaine de premier niveau, qui sont gérés par des registres, nous avons les noms de domaine de deuxième niveau, etc. suivant l'enregistrement qui est fait.

Mais ce qui est intéressant ici pour la communauté opérationnelle, c'est la question de la gestion de la coordination de cet espace de domaines, la coordination plus spécifiquement des noms en eux-mêmes.

Donc, si on prend en considération la fonction IANA, nous considérons de manière plus spécifique des demandes qui pourront être faites par les membres de la communauté. En fait, différentes choses peuvent être changées, par exemple qui est l'opérateur, qui est le contact, quelle est la configuration technique et quelles sont les métadonnées. Donc, ce qui est le plus important, bien sûr, c'est la question de la configuration technique et les noms de serveurs qui sont utilisés pour prendre en considération les noms de domaines pour chacun des noms de domaine de premier niveau. Mais on ne peut pas, en fait, oublier, par exemple, que les informations, les coordonnées, par exemple qui est responsable du nom de domaine de premier niveau, c'est-à-dire quel est le contact, c'est aussi important. Donc, si on prend en considération les différents changements qui peuvent être apportés, quelles sont les fonctions qui sont liées aux noms, nous avons par exemple un sous-ensemble des différents domaines, des différents changements qui peuvent être demandés. Alors, par exemple, il y a la question de la gestion des demandes de changements de la zone racine en elle-même, donc les informations sur le nom de domaine. Nous avons la question de la gestion des demandes de changement du WHOIS. Nous avons la question de la délégation et de la redélégation d'un TLD. Et donc, tout ceci, ce sont des demandes qui viennent du détenteur du nom de domaine au moment de l'enregistrement. Mais il y a aussi des questions opérationnelles qui sont gérées par IANA elle-même. Donc, par exemple, nous gérons le DNSSEC actuellement sur les informations du

DNS en lui-même et donc, pour ce qui est du DNSSEC, pour que cela fonctionne, cette zone racine en elle-même doit disposer d'une gestion — de la gestion de clé. Et donc, ceci est également géré par l'IANA. C'est également le cas pour les TLDs qui ont des référentiels d'IDN. Et donc, en cas de plainte, téléphonez-moi. C'est moi qui m'en occupe. Mais il y a différents TLDs qui n'utilisent pas forcément la même langue. Donc, parfois, il y a des caractères qui sont différents dans les différentes langues. Et donc, l'IANA a un différentiel qui permet de gérer tout ceci dans les différentes langues. Et donc, c'est l'IANA qui s'occupe de tout ceci.

Et puis, il y a d'autres activités, via la zone racine, qui sont liées à différentes opérations. Et nous n'allons pas rentrer dans tous les détails de ceci. Mais pour résumer, l'IANA fait un certain nombre de choses au niveau des registres et puis il y a d'autres activités qui sont en fait nécessaires du point de vue des opérations.

Donc, si on considère ce qui existe aujourd'hui, la proposition aujourd'hui, si j'enlève tout ce qui est lié aux opérations en elles-mêmes, si on ne considère que la question de la surveillance — en fait, la question principale, c'est ça, c'est la surveillance, la supervision. Donc, dans le cadre du contrat actuel entre la NTIA et ICANN, la NTIA a ce contrat avec l'ICANN et elle impose à l'ICANN d'opérer ou de gérer les fonctions de l'IANA d'une certaine manière. Donc, vous avez un tout petit carré en bas à droite qui s'appelle « IANA » et donc, en dessous, vous avez la surveillance. Donc, la NTIA, dans le cadre du contrat, s'occupe de surveiller ce qui se passe en termes d'opérations. Donc, il y a une certaine fonction qui ne peut pas — il y a certaines fonctions de l'ICANN qui ne peuvent pas être effectuées tant que la NTIA n'ait donné

son accord. Donc, ce qu'elle fait, c'est qu'elle s'occupe des statistiques, elle s'assure que les choses st faites correctement et puis en cas de plainte, eh bien – il y en a, mais très très peu –, c'est également quelque chose qui fait partie du mandat — de la mission de la NTIA.

Donc, étant donné ce contrat qui existe et étant donné qu'il va disparaître, eh bien, que faire en termes de supervision?

Et donc, ce qui est intéressant, c'est de savoir quelles sont les questions que s'est posée la communauté multipartite. Le contrat va disparaître, que faut-il donc faire maintenant? Ou bien même, faut-il faire quelque chose?

Donc, c'est un petit peu comme ça que les gens se sont mis à réfléchir à la question. Lorsque le Groupe de travail s'est mis à penser à ceci, à la transition après IANA, eh bien, la conclusion qu'ils ont tirée, c'est que ce qu'ils font, en fait, c'est une séparation juridique entre l'ICANN et le PTI, ce qu'on appelle le « PTI », c'est-à-dire l'IANA après transition. Donc, le PTI a un conseil d'administration et donc – tout est stipulé en termes de ce que fait le PTI. Et ce PTI va communiquer avec l'ICANN. Et donc, la gestion des plaintes se fait à ce niveau-là. Mais la supervision n'est pas gérée par l'ICANN, elle est gérée par le PTI parce que dans le cadre du contrat, l'ICANN demande au PTI de faire ce qu'il doit faire, mais en ce qui concerne la supervision, il y a d'autres fonctions – dont je parlerai un petit peu plus dans quelques instants — : il y a la fonction IANA – pardon, la fonction IFR et la fonction du CFC. Alors, ce CFC, c'est donc le Comité permanent de client qui considère les fonctions IANA, alors que l'IFR considère comment le PTI et l'ICANN fonctionnent ensemble, comment ils collaborent. Et étant donné qu'il y a – il y a certaines

fonctions IFR spécifiques qui permettent d'être efficaces et donc, il y a également la question de la séparation du PTI et de l'ICANN qui est prise en considération par l'IFR en même temps.

Donc, si on considère ceci séparément, la mission du PTI, c'est d'établir pour toutes les fonctions existantes et pour toutes les fonctions après transition IANA, tout ce que fera l'ICANN, donc les fonctions de l'IANA qui seront faites par l'ICANN, tout ceci doit être pris en considération par le PTI. Donc, la coopération est très simple.

Ensuite, si on regarde l'entité suivante, le CFC, sa mission, c'est d'assurer une poursuite ou une performance, une [peu clair 0 :20 :52] par rapport aux fonctions de nommage de l'IANA. Donc, les opérations journalières, les plaintes, tout ce qui peut se produire au jour le jour, c'est en fait une question de supervision au jour le jour de ce que fait l'ICANN. L'entité suivante, c'est en fait une question de supervision au jour le jour de ce que fait l'ICANN.

L'entité suivante, l'IFR, c'est en fait une révision périodique des fonctions IANA. Donc, elle regarde – cet IFR regarde le contrat et s'assurer que l'ICANN effectue tout ce qui est écrit dans le contrat à la satisfaction des membres de l'IFR. Donc, les pouvoirs qu'a l'IFR, ce sont les suivants. Donc, il peut agir si, par exemple, il n'y a pas une séparation qui existe. Donc, l'IFR est différent du CFC parce que l'IFR met en place des révisions périodiques alors que le CFC, c'est le Comité permanent qui prend en compte les opérations au jour le jour. Alors, si on considère un des points qui a été considéré par les personnes impliquées dans ce travail, il y a un certain nombre de choses, surtout au niveau du CWG nommage ou de la proposition du CCWG sur la

responsabilité. Il y a un certain nombre de choses qui dépendent du CCWG responsabilité. Et donc, de notre perspective, ce qui est énuméré à l'écran est lié déjà au budget, au Conseil d'administration et à la capacité de révoquer des membres ou de révoquer la totalité du Conseil d'administration, s'il y a un problème de respect du contrat, il y a la question de la révision des fonctions IANA, de leur incorporation dans les statuts de l'ICANN, il y a également le CFC et l'IFR qui doivent être également incorporés dans les statuts, il y a la question de l'habilitation de l'IFR pour déterminer le processus de séparation qui est nécessaire, pour assurer que le mécanisme de responsabilité est mis en place. Parce que vous comprenez bien que le CFC et l'IFR s'occupent de la responsabilité. Leur travail est lié à cette responsabilité. Donc, voilà ce que font ces entités.

Et donc, leur capacité à agir et les exigences comme quoi l'ICANN peut agir sur demande de ces entités, c'est quelque chose qui doit être défini dans la proposition de la responsabilité.

Donc, tout ce qui est important, ce dont il faut bien se souvenir, c'est que les mécanismes qui existent doivent être définis dans des statuts fondamentaux. Et donc, il y a une différence entre les statuts fondamentaux et les statuts standards. Ces statuts fondamentaux sont beaucoup plus difficiles à changer que les statuts standards.

Alors, la grosse question, ou la grande question, c'est de savoir comment synchroniser le travail de l'ICG et du CCWG. Actuellement, nous en sommes à la période de consultations publiques et nous demandons aux gens de consulter les questions qui ont été proposées pour savoir déjà si tous les problèmes ont été résolus, et ceci est très

important. Donc, nous vous demandons absolument de répondre aux questions, à savoir si toutes les exigences ont été atteintes. Si, effectivement, vous avez un commentaire à faire et qui a trait aux fonctionnalités, nous vous demandons d'être très très clair par rapport aux problèmes spécifiques dont vous parlez. Ceci est très important parce que nous devons pouvoir l'évaluer.

Alors, si nous passons à la question des nombres, à la proposition sur les – pardon, sur les numéros, tout d'abord vous allez – nous allons d'abord considérer quel est le lien entre les fonctions IANA et les numéros. Premièrement, il y a attribution des blocs d'IPs et d'[AS] aux registres Internet régionaux et l'attribution – l'enregistrement de ces attributions dans les registres de numéros IANA. Et tout ceci est fait par l'IETF. Alors, l'IETF donne des numéros à l'IANA par le biais des RIRs. Donc, lorsque les RIRs ont besoin d'un espace d'adresse, il faut qu'elles demandent à l'IANA. La gestion se fait par l'ASO au sein de l'ICANN et donc, nous regardons les noms et ceux-ci sont gérés également par l'IANA. Donc, par exemple, lorsqu'un RIR a un bloc d'adresse, les questions de DNS qui mettent en place des changements seront également faits par l'IANA.

Alors, si vous regardez à gauche, vous avez la situation actuelle. Et donc, la NTIA a un contrat et elle a droit de supervision sur les fonctions IANA et donc, il y a également évaluation de la performance. Il y a également attribution de la base des données par le biais des RIRs pour l'attribution des numéros, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Donc, après la transition, après que la NTIA aura disparu, il y a un certain nombre de choses qui vont changer. Et trois principales choses

qui vont changer. Donc, la première chose à noter, c'est que l'ICANN continuera comme opérateur ou opératrice des fonctions de l'IANA exactement comme aujourd'hui. Donc, tout ce que fait l'IANA sur les numéros et les noms restera. Et donc, ceci se fait dans le cadre d'une convention de services avec les RIRs et l'ICANN.

La deuxième chose, c'est la question des droits de la propriété intellectuelle. Donc, pour fournir des services IANA, eh bien, cela dépend de la communauté. La troisième chose qui est ajoutée par le groupe CRIPS, qui est en fait le groupe qui a aidé à développer la proposition, c'est donc la création d'un comité de révision pour qu'il puisse y avoir une évaluation de la performance pour s'assurer que l'IANA fait ce qu'elle est censée faire. Donc, ce qui a été prévu, c'est de créer un comité de révision qui considère un petit peu les différentes communautés RIRs et qui leur donne une consultation par rapport à leur travail. Et bien sûr, ceci correspondra à un certain nombre d'accords, à un certain nombre d'accords qui ont déjà été définis. Alors, si vous regardez ce comité de révision et la manière dont il est constitué, la proposition ressemble à ceci. Donc, vous avez les différents RIRs. Chacun d'entre eux a un processus multipartite, travaille suivant un processus multipartite. Donc, si on considère leurs performances, les RIRs ont eux-mêmes des représentants qui forment, en fait, leur communauté. Donc, la communauté reçoit des avis par rapport à la mesure des performances et la communauté revoit ensuite la performance des fonctions IANA de l'ICANN. Donc, ça, c'est quelque chose de nouveau. Mais d'un autre côté, c'est en fait quelque chose qui existe déjà parce que les RIRs avaient créé des groupes de ce type, comme le SO au sein de l'ICANN, différents moyens de manière à gérer

ou coordonner le travail des différents RIRs. Il y a également le CRIPs qui a développé une proposition pour les RIRs. Donc, oui, c'est une nouvelle entité, mais c'est quelque chose qui, de fait, existait déjà. Et ce n'est pas quelque chose qui doit surprendre qui que ce soit.

Alors, si nous regardons les principes des conventions de services, encore une fois, ceci ne surprendra personne si vous avez déjà travaillé avec les conventions de services dans les domaines technologiques parce qu'il y a un certain nombre d'exigences assez spécifiques qui sont importantes pour s'assurer que le travail est adéquat. Donc, par exemple, la séparation des rôles de développement de politiques, des rôles opérationnels, la révision des opérations, etc., etc. Donc, tout ce qui existe en principe sera intégré à ces conventions de services.

Ensuite, le point suivant dont nous avons parlé et vous le savez pour certains d'entre vous, cela fait un certain temps que nous en parlons, c'est la question de la propriété intellectuelle. Donc, il est considéré que les registres de ressources de numéros font partie du domaine public, mais que les informations non publiques qui les concernent soient gérées par l'opérateur IANA. Et ceci est très important qu'il soit remis à un successeur, si nécessaire. Alors, nous allons un petit peu plus loin ici parce que nous disons que la question, c'est : à qui appartient la marque de commerce et le nom? Et donc, nous avons la question de l'IETF [*trust*] et ce qui est d'ailleurs préféré.

La conclusion du CRIPs et des RIRs a été qu'il fallait donc transférer tout ceci dans le cadre du [*trust*] IETF. Et bien sûr, l'équipe CRIPs en est arrivée à la conclusion comme quoi toutes les parties impliquées doivent être d'accord par rapport à ces ententes. Donc, cela a nécessité

énormément de travail au sein des RIRs pour en arriver à la conclusion comme quoi les noms de domaine devaient faire l'objet d'une proposition très spécifique.

Alors, je vais maintenant repasser le micro à Alissa.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Donc, nous avons encore autre chose à mentionner par rapport à la proposition, sur les paramètres de protocoles. Donc, pour bien comprendre cette proposition, il faut déjà comprendre ce que sont les paramètres de protocoles.

Les paramètres de protocoles sont en fait des moyens standardisés de communication qui sont utilisés par les ordinateurs sur l'Internet pour pouvoir communiquer. Donc, vous avez peut-être déjà entendu parler du protocole http ou IP, qui sont des exemples très courants. Donc, lorsque nous utilisons des protocoles sur l'Internet, lorsqu'on conçoit des paramètres de protocoles, on utilise des nombres ou des valeurs qui doivent être choisis, qui doivent être publiés afin que les deux ordinateurs qui utilisent le même protocole puissent communiquer et se comprendre. Et donc, par exemple, vous avez peut-être déjà entendu parler ou vu si vous vous êtes rendu sur un site Web une page 404, erreur non trouvée ou *error not found*. Donc, ça, c'est un protocole – un paramètre de protocole, pardon. Donc, il y a un numéro qui a été choisi, qui a été publié et qui permet à mon ordinateur lorsque je me rends sur un site Web de me dire qu'il y a eu une erreur et que cette page ne peut pas être trouvée. Donc, voilà un petit peu un exemple pour illustrer de

quoi on parle. Et comme Patrik l'a dit, l'IETF, le Groupe de travail du génie Internet est un organisme qui a conçu un grand nombre de ces protocoles Internet. L'IETF est considéré comme vraiment la communauté opérationnelle de l'Internet en termes de paramètres de protocoles.

Ces paramètres de protocoles sont publiés sur le Web, sur le site de l'IANA, ils contiennent des centaines de milliers de protocoles, de paramètres de protocoles. Et la dernière chose à bien comprendre par rapport à ces paramètres de protocoles, c'est qu'on n'y fait pas référence en temps réel sur le site de l'IANA, mais on y fait référence dans le cadre du travail des développeurs de logiciels, ce sont les ingénieurs qui les utilisent lorsqu'ils développent des logiciels. Ils ont besoin en fait de ces codes pour leur travail. Donc, voilà à quoi correspondent les paramètres de protocoles.

Maintenant, en ce qui concerne le modèle de supervision pour les registres de paramètres de protocoles, encore une fois, il faut revenir un petit en arrière dans le temps. Donc, l'IETF a un accord avec l'ICANN. Donc, l'IETF a un accord avec l'ICANN qui existe depuis plus de 50 ans et qui gouverne la relation entre l'IANA et l'IETF. Cet accord, c'est en fait le protocole d'entente, d'accord, et donc, vous avez également une entité qui s'appelle « le conseil de l'architecture de l'Internet » qui supervise cette relation entre l'IETF et l'IANA et qui s'assure que les choses restent saines et que les MoUs ou que tout protocole soit bien respecté. Au fil du temps, il y a eu un certain nombre de conventions qui ont été mises à jour, des conventions de services qui permettent à l'IANA de fonctionner et qui permettent aussi de superviser le travail de l'IANA. Donc, si on considère la différence entre ce qui existe actuellement

depuis un certain nombre d'années et ce que nous proposons lors de la face après transition, c'est qu'il n'y a pas énormément de différences.

Dans le cadre du contrat actuel, la NTIA a donc ce contrat avec l'ICANN et lors de la phase après transition, le contrat n'existera plus. Et il n'y a pas d'autres nouvelles structures qui doivent exister du point de vue de l'IETF. En fait, l'IETF l'ICANN et l'IAB ont créé un système d'accord de mécanismes de supervision qui couvrent déjà ce qui est nécessaire dans le cadre de la transition. Donc, le système a bien fonctionné sans qu'il y ait besoin d'une implication opérationnelle de la NTIA. L'IETF s'attend également à ce que les registres de paramètres de protocoles continuent de fonctionner au jour le jour, tel qu'ils l'ont fait au cours des dernières décennies. Donc, la communauté IETF est tout à fait satisfaite avec les dispositions qui existent actuellement avec l'ICANN. Donc, l'IETF propose tout simplement que rien d'autre ne soit intégré à ce qui existe actuellement.

Cependant, en l'absence de contrat avec la NTIA, l'IETF a quand même proposé quelques nouvelles dispositions de manière à s'assurer que la communauté, les attentes de la communauté IETF soient toujours respectées. Et donc, ces attentes sont les suivantes.

Tout d'abord, que les registres de paramètres de protocoles appartiennent au domaine public et que toutes les parties reconnaissent ceci dans le cadre de la transition. Et deuxièmement, il est possible qu'à l'avenir, les registres de paramètres de protocoles puissent être transférés de l'ICANN à d'autres opérateurs. Et dans ce cas-là, la communauté IETF préférerait que l'ICANN reconnaisse qu'il doive continuer de respecter les obligations qui existent dans le contrat

avec la NTIA en ce qui concerne une transition – pour qu’il y ait une transition, en fait, harmonieuse. Et s’il y a une transition qui se fait et qui éloigne ceci de l’ICANN, les opérateurs travailleront ensemble, de manière à minimiser les problèmes pour les opérateurs de registres.

Donc, voilà un petit peu en termes d’attente ce que la communauté IETF a défini pour des scénarios potentiels, à venir.

Ceci étant, nous avons parlé des trois principales composantes de la proposition et donc nous souhaitons voir un petit peu comment est-ce que tout ceci s’imbrique.

Donc, vous voyez que dans ce dessin, vous avez la proposition générale. Vous avez la supervision générale. Donc, déjà, l’interaction opérationnelle entre les communautés, les opérateurs des fonctions IANA ne sont pas illustrés ici. Ici, vous avez uniquement la question de la supervision en rassemblant les trois diagrammes que vous avez vus dans la présentation. Donc, vous voyez un petit peu un aperçu général de ce à quoi ressemble la proposition combinée que l’ICANN aurait établie, le PTI, donc l’après-transition qui soit donc séparée de l’ICANN. La sous-traitance des fonctions IANA par l’ICANN au PTI. Et à droite, ceci inclut des moyens d’intervention progressifs par le biais du Comité permanent de clients qui, donc, s’occupera de la performance journalière. Et puis, vous avez l’IFR pour une révision périodique de la performance plus générale.

Et en haut, vous avez les RIRs qui, donc, auraient une convention de services avec l’ICANN et le Comité de révision pourrait en fait analyser la performance d’une manière générale.

Et à gauche, dans la partie « paramètres de protocoles », vous avez le MoU avec l'ICANN et la continuation des activités pour la surveillance de [peu clair 0 :42 :31] relatif aux paramètres de protocoles.

Donc, voilà un petit peu comment les différentes composantes s'imbriquent les unes dans les autres dans le cadre de la proposition.

Donc, passons maintenant aux questions pour consultations publiques.

Donc, l'objectif de l'ICG dans le cadre de cette période de consultations publiques, c'est à la fois d'avoir beaucoup de commentaires et également des commentaires de substance. Donc, ces commentaires doivent venir de personnes qui ont participé depuis le début et puis aussi de personnes qui n'ont pas nécessairement participé depuis le début. Nous cherchons vraiment à avoir une grande – de nombreux points de vue. Donc, nous souhaitons non seulement savoir quelles sont vos opinions par rapport à la proposition et aussi pourquoi vous avez telle ou telle opinion. Vous verrez que les questions que nous posons ou nous poserons seront de vous dire, bon, « vous nous avez dit telle, telle chose. Vous avez proposé telle ou telle modification. Dites-nous pourquoi. Et puis, avez-vous des suggestions? » Donc, nous souhaitons réellement comprendre tout le raisonnement que les gens ont lorsqu'ils font tel ou tel commentaire. Et puis, nous allons également répéter quelque chose qu'a dit Patrik tout à l'heure, c'est qu'il y a deux processus de consultations publiques qui ont lieu en ce moment. Nous avons déjà la proposition de transition, qui est la nôtre, et ensuite, il y a également la période de commentaires sur l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN. Donc, dans ce cas-là, si vos questions ont trait à la responsabilité, ne vous adressez pas à nous. Notre Secrétariat peut

d'ailleurs vous fournir le lien pour ces deux périodes de commentaires publics.

Alors, en ce qui concerne les questions que nous avons posées, nous avons tout sur la diapositive. Donc, la première partie de questions, c'est sur la totalité de la proposition, la proposition combinée est-elle complète? Les propositions de la communauté opérationnelle sont-elles bien des propositions uniques? Est-ce que les propositions de la communauté opérationnelle incluent des mécanismes appropriés et adéquatement soutenus et indépendants de responsabilité pour la gestion des fonctions IANA? Les résultats de tests ou d'évaluations de l'opérabilité éventuellement menés qui ont été inclus dans les propositions de la communauté opérationnelle sont-ils en contradiction les uns des autres ou présentent-ils des problèmes éventuels lorsqu'on les prend tous en considération?

Donc, voilà un petit peu pour ce qui est de la proposition dans son ensemble. Et nous avons également un ensemble des questions sur les critères de la NTIA. Et il est très important de notre point de vue de comprendre si les gens qui font des commentaires pensent que nous avons répondu à ces critères, nous avons respecté les critères. Donc, est-ce que la proposition appuyée favorise les modèles multipartites? Est-ce que la proposition entretient la sécurité, la résilience du DNS? Est-ce que la proposition correspond aux besoins et a-t-on des clients et partenaires internationaux des services IANA? Et en particulier s'il y a des partenaires, des clients qui nous donnent leur point de vue, eh bien, il faut qu'ils s'identifient.

Et nous souhaitons savoir si vous pensez que la proposition entretient la nature ouverte de l'Internet. Est-ce que vous avez des inquiétudes comme quoi la proposition remplacerait le rôle de la NTIA par une solution contrôlée par un gouvernement? Est-ce que vous la pensez que la mise en œuvre de la proposition continuera de respecter les critères de la NTIA à l'avenir?

Donc, voilà un petit peu pour ce qui est des questions de l'ICG dans la période de consultations publiques. Alors, si vous souhaitez faire des commentaires, ils sont acceptés jusqu'au 8 septembre, jusqu'à 23 h 59 UTC. Nous avons un site Web qui existe pour consultations publiques; vous pourrez vous y rendre et vous aurez davantage d'informations sur la proposition ainsi que des consignes pour soumettre vos commentaires.

Il y a deux options pour soumettre des commentaires : nous avons un formulaire Web où vous pourrez donner votre point de vue. Nous avons également une option de soumission de questions et de commentaires par e-mail si vous ne souhaitez pas utiliser le formulaire Web. Nous avons également un modèle Word au cas où vous souhaiteriez envoyer vos questions par e-mail.

Lorsque vous soumettez vos questions, vous allez avoir une confirmation par e-mail. Et puis, on peut également publier votre commentaire dans les archives.

Tous les commentaires seront d'ailleurs archivés publiquement.

Voilà donc pour ce qui est de la soumission des commentaires.

Ceci étant, je crois que nous sommes prêts à écouter vos questions et à y répondre. Donc, je crois qu'il y a des personnes qui suivent un petit peu des questions, mais j'aimerais simplement répéter la manière dont nous allons procéder.

Donc, vous avez deux options si vous souhaitez poser une question pendant le webinaire. Premièrement, vous pouvez la poser par oral, vous pouvez simplement lever la main sur Adobe, vous avez un petit bouton qui vous permet de le faire en haut sur la barre du haut d'Adobe et nous prendrons votre question par oral. Vous pouvez également taper votre question dans le chat. Si vous avez une question à laquelle vous souhaitez que nous répondions de manière orale ou de manière – et que vous l'avez posée dans le chat, eh bien, nous vous demandons de suivre les consignes dans Adobe.

Donc, nous allons prendre vos questions. Donc, si vous souhaitez le faire dans une autre langue, eh bien, vous pouvez poser votre question sur votre ligne et elle sera lue ou interprétée sur la ligne anglaise. Donc, vous avez également cette option.

Et donc, ceci étant, je crois que nous sommes prêts à écouter vos questions. Et je vois qu'il y a eu un certain nombre de questions qui sont déjà tapées dans le chat.

Première question que je vois nous vient de [peu clair 0 :49 :34], est-ce que c'est bien ça? Je ne sais pas si c'est le nom... Oui?

Alors, première question : « Comment est-ce que le processus de développement de politiques internationales fonctionnera après la transition? »

Je crois qu'Alan Barrett de la Communauté des noms est là. Est-ce qu'il.
Peut répondre à cette question?

ALAN BARRETT :

Oui, je peux répondre à cette question.

Donc, le processus de développement de politiques international pour la Communauté des noms ne changera absolument pas. Il va continuer de la même manière que ce qui existe aujourd'hui avec la discussion des politiques qui sera faite au sein des différents RIRs avec ensuite accord en commun et ratification par le Conseil d'administration de l'ICANN. Il y a bien sûr d'autres détails, mais d'une manière générale, le processus ne va pas changer.

ALISSA COOPER :

Très bien. Merci, Alan.

Nous avons une autre question également de [peu clair 0:50:52] :
« Est-ce que les RIRS SLA seront avec l'ICANN ou avec le PTI? ».

ALAN BARRETT :

Le SLA des RIRs sera avec l'ICANN et non pas avec le PTI. Et nous nous assurerons que l'ICANN a le droit de sous-traiter le travail au PTI, mais c'est en fait l'ICANN qui s'assurera de la conformité avec les modalités de la convention de service, ou du SLA.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan.

Y'a-t-il d'autres questions que vous souhaitez poser? Soit sur le chat, soit en levant la main, en utilisant la fonction audio?

Eh bien, je crois que Patrik et moi avons réussi à résumer une proposition de 199 pages en une heure. C'est extraordinaire!

Alors, je crois qu'il y a une question de Bob. J'aurais dû le dire au début, d'ailleurs, identifiez-vous, s'il vous plaît, lorsque vous intervenez, si possible.

La question de Bob est la suivante : « Est-ce que l'ICG a considéré ce qui allait se passer en termes de flux d'argent et en ce qui concerne le PTI? Parce que bien sûr, l'argent peut avoir un impact sur le travail. »

Je vais donner une petite réponse rapide, mais si les personnes qui s'occupent ou qui sont impliquées dans la Communauté des noms souhaitent ajouter quelque chose, eh bien, il ne faut pas hésiter.

Donc, l'ICG a pris en considération spécifiquement ce qui a été fourni par la proposition de la communauté. Il y a une discussion qui existe en ce qui concerne le budget de l'IANA dans la proposition sur les noms. Donc, il y a des dispositions dans cette proposition qui définissent certaines exigences et qui habilite la communauté – voilà, c'est ce que je cherchais —, qui habilite la communauté à prendre en considération le budget. Donc, c'est quelque chose qui fait partie de la proposition. Mais je crois que c'est à peu près à ce niveau-là que nous nous sommes arrêtés en termes de questions budgétaires.

Peut-être qu'il y a des personnes qui souhaitent ajouter quelque chose là-dessus...

Je vois dans le chat — excusez-moi, je vais le lire... les Q & R — parce qu'il est important d'avoir une transmission audio. Je vois une réponse à la question de Bob :

« Il n'y a pas de frais actuels de paiement en ce qui concerne les fonctions – il n'y a pas de nouveaux frais. »

Bon. Eh bien, je crois que nous allons passer à la question suivante qui nous vient d'Avri Doria. Et donc, la question est la suivante : « Est-ce que l'ICG aura un rôle dans la résolution des questions en entente, telles que la disposition du nom de domaine IANA et d'autres marques? »

Donc, très bonne question. Dans la proposition en elle-même, comme Patrik l'avait mentionné, il y a une communauté qui avait défini une exigence en ce qui concerne la propriété intellectuelle et le lien avec l'IANA. C'est en fait la Communauté des numéros. La Communauté des numéros avait proposé que les marques de commerce et les noms de domaine soient transférés à une entité qui ne soit pas l'opérateur de fonctions, et ce serait en fait le [trust] IETF. Les deux autres propositions, c'est en fait que lorsque l'ICG a fait son analyse des trois propositions ensemble, nous n'avons pas trouvé de compatibilité. Donc, il n'y a pas une communauté unique qui ait exprimé d'exigences par rapport aux droits de la propriété intellectuelle. Donc, pour nous, dans la période intérimaire pendant la consultation publique, on se rend compte que la proposition qui existe, donc la proposition de la Communauté des numéros, est considérée comme ne fonctionnant pas par les autres communautés ou par les gens qui font des commentaires. Eh bien, c'est tout à fait un sujet qui devra être pris en considération pendant la période de consultations publiques.

Donc, je pense que nous continuons à avoir un rôle, à savoir de nous assurer que la proposition est bien appuyée. Et puis, nous devons essayer également d'aider les communautés à coordonner leur travail.

D'autres membres de l'ICG peut-être veulent ajouter quelque chose par rapport à ça?

Je ne vois pas d'autres mains levées. Donc, si vous voulez intervenir, en anglais ou dans une autre langue, il faut lever la main sur Adobe Connect pour que l'intervenant puisse vous donner la parole. Sinon, le micro ne sera pas ouvert.

Je crois que – alors, j'ai l'impression que nous avons un participant sur la ligne française qui souhaite poser une question. Donc, on va attendre de voir si nous obtenons cette question de la ligne française. Donc, si vous êtes prêt à poser votre question en français, n'hésitez pas, l'interprète interprétera vers l'anglais.

INTERPRÈTE : Olivier, je crois que vous vouliez poser une question? N'hésitez pas. Je peux interpréter votre question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : OK, merci.

INTERPRÈTE : Vous n'avez pas de question, donc?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non. Pas de question pour l'instant.

INTERPRÈTE : Aucun problème. Merci.

ALISSA COOPER : Alors, d'autres questions dans le chat ou par audio?

Je vois qu'il y a une discussion très animée dans la fenêtre du chat, mais je ne vois pas de questions spécifiques.

Oui, allez-y. Je crois que nous avons une question...

Daniel Karrenberg, je crois que vous avez levé la main...

Daniel, je crois qu'il faut que vous repreniez la parole : nous n'avons pas entendu votre question.

Je crois que nous avons un problème technique. Nous allons demander à notre équipe audio de résoudre le problème. Mais il ne semblerait pas qu'il y ait d'autres questions entre temps.

Daniel, est-ce que vous pouvez de nouveau essayer de vous exprimer? Je ne sais pas si vous parlez, mais on ne vous entend pas... Bon, ça ne fonctionne pas.

Bon, n'hésitez pas à poser votre question dans le chat, si vous le souhaitez.

Donc, nous continuons à avoir des problèmes d'audio, donc on attend toujours que les gens puissent taper leur question ou les poser par oral.

Y'a-t-il d'autres questions? Si c'est le cas, n'hésitez pas à lever la main sur Adobe Connect ou à marquer sur le chat « QUESTION » en lettres majuscules pour que nous puissions y répondre.

Alors, je vois la question de Daniel : « Est-ce que l'ICG a remarqué que les autres communautés ont parlé de la solution IPR par le RIR? »

Encore une fois, je vais commencer à répondre et puis s'il y a des commentaires à faire, n'hésitez pas.

Une fois que nous avons reçu les propositions des RIRs et de l'IETF, nous avons en fait demandé à ces deux entités si elles pensaient que leurs propositions étaient compatibles là-dessus. Et donc, la réponse a été « oui », c'est-à-dire que, par exemple, sur tel sujet, l'IETF ne s'était pas exprimé et il ne pensait pas que leur proposition ait été incompatible avec la proposition faite par notre communauté et le [trust] IETF a également exprimé le fait qu'ils étaient d'accord. Donc, ça, c'était lors de la première série de communications entre les deux communautés là-dessus. Nous savons également la Communauté des noms qui a reçu la même question et qui a eu confirmation comme quoi leur proposition ne s'était pas exprimée sur la question, mais qu'ils étaient donc en train de formuler une réponse là-dessus en comprenant bien que les propositions combinées à la base étaient représentées dans la proposition de la Communauté des numéros, qui était la seule à s'être exprimée là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes de l'ICG qui souhaitent ajouter quelque chose par rapport à ça?

Je ne vois pas de commentaires là-dessus. Donc, nous pouvons passer à la question suivante.

Alors, je vais passer à la question d'Avri. C'est simple. Alors, question d'Avri : « Est-ce que le [trust] IETF a reçu une question par rapport à sa responsabilité fiduciaire au-delà de l'IETF? »

Alors, si je comprends bien la question, je crois que la réponse est « non ». Mais il est tout à fait possible qu'il y ait d'autres personnes qui ait ne meilleure réponse.

Jari, peut-être?

Non. Jari n'est pas là. Mais il peut peut-être répondre dans le chat... et je lirai votre réponse.

Donc, nous allons faire une petite pause pour que Jari réponde et qu'on puisse donc conclure cette question.

Alors, je n'ai pas l'impression que la réponse de Jari est en cours. Je ne vois pas sur le chat Jari taper sa réponse – ah! tiens, la voilà! D'accord.

Alors, par rapport à la question d'Avri, voilà la réponse de Jari :

« Les détails des accords réels et des arrangements IPR et les domaines sont encore à déterminer. Cependant, à mon avis, il doit y avoir des accords selon lesquels les responsabilités spécifiques et les droits spécifiques sont attribués aux parties, donc les communautés opérationnelles et l'opérateur IANA. Donc, pour faire bref, oui. Et donc, je représente simplement – je parle en mon propre nom en tant que membre du [trust], je ne représente pas tout le [trust]. »

Alors, il y a quelques mains levées. Nous allons donc donner la parole à ces différentes personnes.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Donc, cette présentation est très intéressante. Il y a deux questions...

Est-ce qu'il y a des actions qui sont entreprises suite au MoU avec l'IETF qui sont soumises à l'habilitation de la communauté ou aux pouvoirs de la communauté, aux jugements de manière à ce qu'ils fassent ne soit pas complètement indépendant? Est-ce qu'il y a une compréhension directe entre les paramètres de protocoles, les nombres et les noms de manière à ce que les choses ne soient pas complètement séparées? Parce que les noms et le DNS [inaudible 1 :11 :13]...

Il faudrait clarifier la relation, la surveillance des activités du PTI et l'IRP, le Panel de révision indépendant, le CFC d'un côté, le Panel de l'autre côté et donc, les relations, de manière à mentionner comment le système fonctionne. Ceci est mentionné par le CCWG. C'est une question qui a été soulevée par les collègues. Merci beaucoup.

INTERPRÈTE : Je m'excuse : j'ai eu une interruption de l'audio.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Je vais réfléchir à cette question dans la présentation de demain, donc lorsque nous passerons en revue le feedback que nous avons reçu. Ce que je dirais par rapport au premier point et par rapport au concept du Panel de révision indépendant, le travail de la

responsabilité s'applique à toutes les activités de l'ICANN, en tout cas, c'est ce que je comprends. Et donc, ceci inclut les activités de l'ICANN par rapport aux accords qui existent, y compris les accords avec les RIRs. Donc, ceci permet peut-être de clarifier ce qui se passe au niveau des IRPs. Même si l'IRP, en fait, n'est pas réellement – en fait, la décision de créer l'IRP, c'est donc en lien avec la création de la proposition sur la responsabilité.

Y'a-t-il des commentaires des membres de l'ICG par rapport à cette question?

Y'a-t-il d'autres questions dans le chat ou des questions qui sont posées par audio, par téléphone?

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Juste une petite intervention pour clarifier les choses. La dépendance de la transition IANA en lien avec le CWG et les interdépendances avec le CCWG, c'est une question qui a été soulevée comme quoi tout est soumis à l'opérabilité et à la mise en œuvre de ces questions. Et certaines de ces questions ne sont pas vraiment – si certaines de ces questions ne sont pas bien mises en application, eh bien, il faudra revoir la situation. Cependant, il y a différents domaines que le CCWG prend en considération. Et pendant la période de consultations publiques, il est tout à fait possible qu'il y ait certaines régions, en tout cas, certains amendements qui pourront avoir un impact. Donc, cela ne peut pas être exclu. Et c'est une question qui est en cours de considération. Le CCWG, aujourd'hui, par rapport aux

connaissances qu'il a, a fait ce qu'il a pu, il a fait un excellent travail, mais qui est quand même soumis à la période de consultations publiques qui pourraient avoir un impact sur une révision de la situation de manière indirecte parce qu'il y a donc le CWG nommage qui a un impact sur la transition IANA. Et donc, ceci est important et je vous conseille d'écouter le webinaire du CWG.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss. C'est une excellente suggestion. Donc, pour répéter ce qu'a dit Patrik, nous avons reçu des commentaires publics. Le CCWG aura reçu également ces commentaires publics une fois que la proposition aura été finalisée, eh bien, il faudra qu'il y ait confirmation par la Communauté des noms. Et donc, tous les critères devront être respectés. Et ceci représentera une étape importante pour nous, de nous assurer que la proposition sur la transition est complète et qu'elle respecte tous les souhaits des différentes communautés.

D'autres questions dans le chat ou en levant la main, peut-être?

Oui, Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Je voulais simplement rajouter que cet appel est très important.

ALISSA COOPER :

Oui. Voyons si nous avons d'autres questions.

Alors, Kavouss, est-ce que ce que vous avez à ajouter est un point sur l'ICG?

KAVOUSS ARASTEH : L'ICG, oui. Effectivement, je voulais parler de l'ICG.

ALISSA COOPER : Je voulais simplement remercier tout le monde de – tous ceux qui ont participé au webinaire d'aujourd'hui. Je pense que nous avons terminé. Je vous remercie pour vos questions, vos commentaires dans le chat.

La transcription du chat ainsi que l'enregistrement audio seront mis à disposition sur le site Web de l'ICG une fois la séance terminée, de manière à ce que vous puissiez les consulter, si vous le souhaitez.

Et je voulais simplement conclure en disant que l'ICG souhaite connaître votre opinion, donc exprimez-vous par rapport à vos préoccupations pendant la période de consultations publiques ou si vous souhaitez simplement exprimer votre soutien, n'hésitez pas. N'hésitez pas à faire vos commentaires, positifs ou négatifs. Même si vous avez simplement des commentaires de soutien à faire, eh bien, nous serons très heureux de les lire, de les recevoir.

Donc, Kavouss, si vous souhaitez rester, nous pouvons poursuivre la conversation pendant quelques minutes parce que vous avez d'autres choses à discuter avec nous, c'est tout à fait possible.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, j'attends que vous me donniez le feu vert.

ALISSA COOPER :

Je comprends que les gens sont en train de planifier pour le CCWG en même temps que l'ICG. Je ne le recommande pas. Donc, il est très important d'éviter tout parallèle, tout travail simultané entre les deux. Ceci est très important pour les liaisons qui doivent remettre les messages entre les deux. Donc, bien sûr, on peut parler aux présidents des deux groupes de manière à ne pas avoir de réunions simultanées, surtout lors des réunions de l'ICANN...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]